

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: - (1975)
Heft: 337

Artikel: Des régions faibles, toujours plus faibles; des régions fortes, toujours plus fortes
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1028836>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 06.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Des régions faibles, toujours plus faibles; des régions fortes, toujours plus fortes

La récession économique actualise, si besoin était, l'urgence d'une réflexion sur le développement régional, surtout à travers les inégalités qu'elle exacerbe. Ce thème, depuis longtemps, fait l'objet d'articles dans ces colonnes. Accordons-nous cette semaine le temps d'une récapitulation sous la forme d'un certain nombre de propositions, ou de points d'interrogation, qui devraient orienter en priorité nos prochaines études.

Il s'agit tout d'abord de comprendre pourquoi une région stagne, voire régresse sur le plan économique ; cela implique, La Par-lisse l'aurait dit peut-être, de s'interroger sur les facteurs et les mécanismes qui sont à la base du développement des zones plus riches.

Et l'on aboutit logiquement à l'analyse d'un certain nombre d'interdépendances : le développement des régions riches se fait pour une part appréciable au détriment des régions pauvres. Pourquoi ? Comment ?

Le déséquilibre qui caractérise la Suisse au chapitre du développement régional tient à l'évidence à des raisons liées à la fois à notre système économique ou à notre mode de développement et à notre organisation politique. Passons-les en revue, en commençant par le chapitre économique !

Le rôle des investissements privés

Proposition 1. — Les critères unilatéraux de localisation des investissements privés à la base du développement cumulatif régional et urbain.

Le choix d'implantation d'une activité industrielle, bancaire ou de services est, de manière générale, fonction des conditions de production déjà existantes : c'est que ne pèsent, dans la décision finale, que les avantages que les entreprises trouveront dans telle ville ou telle région. L'entreprise, dans le choix de son lieu d'implantation, ne tient compte que des économies externes (qu'elles

soient d'origine privée ou publique) dont elle bénéficiera ; elle néglige dans son calcul celles qui seront engendrées par son installation. Cette orientation unilatérale dans les critères de localisation explique le caractère cumulatif du développement régional et urbain. C'est la raison pour laquelle les investissements privés progressent le plus rapidement dans les zones qui ont atteint le niveau de développement le plus élevé. En contre-partie, les zones moins développées enregistrent un volume d'investissements privés plus limité. Dans certaines zones, on constate même un « désinvestissement » (départ ou fermetures d'entreprises).

Processus cumulatif

Cette répartition des investissements privés est à l'origine d'un processus cumulatif qui donne naissance aux inégalités de développement entre les régions. L'évolution démographique s'adapte à cette répartition spatiale des investissements de production : la population des zones moins riches émigre dans les zones développées. Cette concentration spatiale des activités et des hommes est encore encouragée par la politique d'infrastructure poursuivie par les pouvoirs publics. L'infrastructure n'est-elle pas réalisée en priorité dans les régions développées (routes, équipement technique, etc.) ? Parce que c'est d'abord dans ces régions que les moyens financiers sont les plus importants et les besoins les plus manifestes. Il est clair que ce processus de concentration est généralement facilité par le dynamisme plus restreint des entrepreneurs des régions retardées (oppositions à de nouvelles implantations, efforts limités en matière de recherche et de diversification).

Vers une économie de services

Proposition 2. — L'évolution de la Suisse vers une économie de services et de production industrielle spécialisée accentue la concentration.

Le processus de concentration est en fait stimulé par les changements qui se manifestent au sein de l'économie suisse. Essentiellement industrielle autrefois, cette dernière s'oriente de plus en plus vers une économie de services. En Suisse, les activités de recherche, de management et de commercialisation ne cessent de se développer. Et où ? bien sûr dans les villes.

Au chapitre des activités de production, deux évolutions, qui sont d'ailleurs liées. Elles s'effectuent beaucoup plus à l'étranger où les coûts de production, en particulier de main-d'œuvre, sont nettement plus avantageux ; et le secteur industriel suisse se spécialise progressivement dans des productions qui exigent des techniques élaborées à coefficient de capital élevé et une main-d'œuvre qualifiée.

Or, au même titre que les services auxquels elles sont étroitement liées, ces activités de production s'implantent dans les régions développées et plus particulièrement dans les grands centres urbains. Ce phénomène s'inscrit en fait dans le cadre de l'évolution de l'économie capitaliste suisse et mondiale, évolution qui se traduit, pour des raisons de concurrence, par une concentration croissante des activités aussi bien sur le plan technique, financier que géographique. Le pouvoir économique ne cesse de se concentrer dans les zones et axes déjà développés, transformant les autres parties du pays en succursales ou ateliers de sous-traitance.

La socialisation des coûts

Proposition 3. — La socialisation des coûts de concentration.

La concentration accrue des hommes et des activités dans les zones développées est à l'origine de charges d'encombrement et de coûts sociaux. L'expansion s'effectue à coûts croissants, ce qui devrait entraver le développement régional et provoquer le rejet des activités vers les zones moins riches.

En réalité, ce phénomène ne s'opère pas, car une part importante des coûts de concentration sont pris en charge par les collectivités publiques, en particulier la Confédération (investissements dans les transports, l'équipement technique et socio-culturel, etc.). Il y a certes rejet, mais à la périphérie des zones développées.

Les charges qui résultent de la concentration ne sont que très peu répercutées sur ceux qui les provoquent. Aussi les hommes et les activités continuent-ils de s'agglomérer au-delà de l'optimum et cela, pour une part appréciable, aux frais de la communauté nationale. La solution passe par une privatisation des coûts sociaux (impôts sur l'environnement, harmonisation et péréquation fiscale).

Pas de politique globale

Proposition 4. — Les mesures actuellement en vigueur sur le plan fédéral ne convergent pas en une politique globale et cohérente.

En économie de marché, l'action de l'Etat se limite, en matière de développement économique, à créer le cadre et les bases nécessaires au déroulement des activités du secteur privé. C'est dans cette optique que la politique des pouvoirs publics est conçue pour résoudre ce problème des disparités régionales. L'observation des faits le prouve : les mesures publiques risquent d'être, tant à l'échelon fédéral que cantonal, insuffisantes et surtout d'une efficacité limitée.

La politique suivie par la Confédération dans ce domaine comprend plusieurs volets qui se sont ajoutés les uns aux autres sans donner toutefois naissance à une politique cohérente et globale. De plus, l'ensemble des mesures fédérales prend en fin de compte essentiellement la forme d'une aide financière à l'infrastructure publique: aidons à la réalisation de l'équipement collectif des régions moins développées, les activités économiques s'y implanteront par la suite, et l'exode de la population sera freiné, voire arrêté. Tel est le postulat ! Les trois grands volets de la politique fédérale en matière de lutte contre les disparités régionales :

Péréquation intercantonale

— A. Le système de péréquation financière intercantonale. La première tentative de corriger l'inégalité économique entre les régions a résidé dans la mise sur pied à l'échelon fédéral du système de péréquation financière entre les cantons riches, moyens et faibles. Ce système prévoit l'octroi de subventions fédérale en fonction de : la capacité financière du canton, la participation cantonale aux projets subventionnés,

la situation particulière des régions de montagne. Pour nécessaire qu'elle soit, cette péréquation fédérale présente des lacunes. Pour n'en signaler que les principales, il faut d'abord souligner que les subventions fédérales sont accordées pour un projet pour autant que le canton et les communes bénéficiaires soient à même de financer leur part, chose relativement plus facile dans les cantons riches que dans les cantons moyens et surtout faibles, même avec des taux de subvention différenciés. (Par exemple, en ce qui concerne les communes de la chaîne du Jura, il y aurait lieu d'examiner si un grand nombre d'entre elles, quoique financièrement faibles, ne bénéficient pas de subventions fédérales insuffisantes parce que faisant partie de cantons à capacité financière moyenne.)

Autre critique : la péréquation financière est une mesure qui agit a posteriori. Elle est destinée à compenser partiellement les conséquences et non les causes des disparités intercantonales. Cela s'explique essentiellement par le fait que les cantons pauvres touchent plus de subventions d'entretien que d'équipement.

L'aménagement du territoire

— B. La politique fédérale en matière d'aménagement. Elle fait malheureusement encore défaut. En effet, à l'échelon fédéral, on le sait, l'aménagement du territoire n'en est qu'à ses balbutiements ; on n'a guère dépassé là le stade des principes. Il n'existe pas de conceptions directri-

ces, si ce n'est CK-73, qui n'est qu'un catalogue de vœux pieux, puisqu'y manque une élaboration systématique des moyens à mettre en œuvre dans cette perspective. Quant aux conceptions partielles ou sectorielles qui en découlent, elles risqueront bien d'entériner des situations de fait. Les moyens prévus concernent l'organisation de l'espace et du territoire ; ils relèvent pour l'essentiel du domaine de l'infrastructure publique. Rien de plus.

Conséquence du caractère partiel de ces projets : chaque région ne perçoit son avenir économique qu'en fonction des régions plus développées. C'est ainsi que Sainte-Croix définit son expansion par rapport à Yverdon, qui se situe quant à elle par rapport à Lausanne. Cette dernière ville réagit et agit alors en fonction de Genève, Bâle et Zurich. Il est alors évident que cette philosophie de l'expansion conduit ces dernières grandes villes ainsi que les régions qui en dépendent à concevoir leur développement futur non pas en fonction des parties moins développées du pays mais bien plutôt en termes de concurrence avec les métropoles européennes de Munich, Milan ou Lyon.

Cette orientation est donc facilitée et même accentuée par l'absence d'une conception directrice à l'échelon national en matière d'aménagement et de développement qui définirait en termes d'objectifs et de moyens la place et l'interdépendance respective des différentes régions de Suisse. Il en résulte que les régions qui disposent des moyens financiers et politiques les plus importants imposent leur choix et leur volonté.

Dans ces conditions, l'aménagement du territoire ne saurait être seul la panacée face aux disparités économiques régionales. Doit venir le doubler, une planification économique ou au moins une politique nationale de développement régionale qui se présente comme telle; c'est l'orientation prise par la Confédération avec la loi sur les régions de montagne.

Des régions faibles, toujours plus faibles

La loi sur les régions de montagne

— C. La politique fédérale en matière d'investissements dans les régions de montagne. Dernière née, cette politique est encore pour l'essentiel une aide financière à l'équipement collectif. Utile pour permettre aux régions de montagne de rattraper leur retard, on peut douter qu'elle soit suffisante pour remédier aux inégalités régionales en Suisse. Sans doute, l'aide à l'infrastructure s'accompagne-t-elle d'autres mesures qui visent à stimuler l'investissement privé dans le secteur de production (octroi de cautionnements à l'industrie et au tourisme). D'autre part, l'application de cette politique se fait sur une base régionale et dans le cadre d'une planification économique. Autant d'éléments favorables qui risquent cependant d'être annulés par le fait qu'aucune mesure n'est envisagée à l'échelon fédéral pour maîtriser et même freiner l'expansion cumulative des régions riches de Suisse.

Les meilleures cartes

Proposition 5. Aux cantons les mieux lotis les meilleures cartes.

Dans le contexte politique suisse, il semble que les cantons doivent commencer par compter sur eux-mêmes. N'est-ce pas d'ailleurs le corollaire de la garantie par la Confédération de la souveraineté des cantons sur leur territoire ? A ce jeu, les cantons les mieux lotis seront évidemment les gagnants.

A leur niveau, et parallèlement aux tâches traditionnelles des cantons, des mesures directes et indirectes d'encouragement de l'économie ont été prises.

— les mesures de type administratif :
plans d'aménagement cantonaux
loi sur les constructions
politique d'information

- les mesures d'ordre financier :
les exonérations et les allégements fiscaux
les subventions et crédits de l'Etat
les cautionnements et les garanties de l'Etat

Quelques remarques :

- les cantons constituent généralement des entités trop restreintes pour soutenir seuls une politique d'expansion économique (moyens limités et à efficacité réduite);
- tous les cantons prennent de telles mesures; on peut sérieusement se demander si celles des cantons pauvres sont vraiment « supérieures » à celles des cantons riches ?
- en fait, ces mesures sont avant tout destinées à attirer de l'extérieur de nouvelles activités. N'y a-t-il pas là un risque de concurrence intercantionale peu favorable aux cantons pauvres (surenchères fiscales par exemple) ?
- cette politique est possible en période de croissance forte, car il s'agit de se partager l'accroissement du gâteau national. Mais en période de stagnation économique, les cantons ne peuvent guère compter que sur eux-mêmes...

LE CARNET DE JEANLOUIS CORNUZ

Un socialiste

Charles Sollberger est mort. Il avait valu au Parti socialiste vaudois un troisième siège au Conseil d'Etat (pour une courte durée, il est vrai), l'emportant sur le candidat radical Pidoux (dit « Titi ») grâce à sa popularité, due à son bon sens et à son humanité.

Je me souviens d'un brillant avocat, qui me déclarait avec hargne que Sollberger était « bête » ! Témoignant par là méconnaître complètement qu'il est deux intelligences : une intelligence « intellectuelle » si je puis dire, « cérébrale », faite de faux brillants et dans le meilleur des cas d'habileté dans le maniement des concepts; et une autre, infi-

niment plus haute et plus rare, l'intelligence du cœur, si je puis dire de nouveau. Et celle-là, Charles Sollberger l'avait au plus haut point.

« Plus on monte dans l'échelle sociale, écrit à peu près Michelet, plus on rencontre de « lumière », mais moins on rencontre de « chaleur ». Issu du peuple, Charles Sollberger était chaleureux. Et c'est pourquoi, lors des dernières élections au Conseil d'Etat auxquelles il participa, quoiqu'il fût le premier élu socialiste du canton, il se retira pour laisser la place à un camarade moins bien placé, mais pour lequel une non-réélection eût été catastrophique — alors que lui, ayant le sentiment d'avoir accompli sa tâche, il pouvait se le permettre. Et c'est pourquoi aussi, alors qu'il était déjà atteint dans sa santé et notamment dans sa vue, revenant de je ne sais quel congrès à Zurich, il n'hésitait pas à s'arrêter à Berne ou à Fribourg aux seules fins de rendre visite à un camarade connu des années plus tôt au Conseil National (dont il avait lui-même cessé de faire partie depuis trois ou quatre ans, et l'autre beaucoup plus), parce que ce camarade se mourait d'un cancer à l'hôpital de la ville... (Et tous ces votes sur la question atomique ou sur le budget militaire, sur l'armement et le sur-armement, où il y avait d'un côté cent et quelques « oui »; au milieu un certain nombre d'abstentions socialistes; et de l'autre les trois ou quatre conseillers du Parti du travail, plus Dellberg, Borel, Sollberger, un autre encore peut-être, à dire *non* fermement.)

* * *

Puisque je parlais d'intelligence du cœur, me voici bien embarrassé : dois-je vous répéter que si j'étais vous, je lirais sans plus tarder le roman d'Emile Ajar, « La vie devant soi », qui réussit ce tour de force de faire parler sans fausse note un enfant (un petit Arabe recueilli par une vieille Juive) ? Ou vous recommander le livre *essentiel* (pour vous, pour nous tous) de Jean Ziegler : « Les vivants et la mort » ?

J. C.